



Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Réunion du mardi 15 novembre 2016 à 18 heures 30

Salle des commissions – Hôtel de Ville de Saint-Dié-des-Vosges

RAPPORT DEFINITIF DE L'ANNEE 2016

Présents : *Anould* : Alain DEMANGE, Vice-Président de la CLECT. *Ban-sur-Meurthe – Clefey* : Sylvia DIDIERDEFRESSE et Coralie HERRY. *Plainfaing* : Patrick LALEVEE et Annie LAHEURTE. *Saint-Dié-des-Vosges* : Vincent BENOIT et Jean-Paul BESOMBES. *Saint-Léonard* : Marc MADEDDU. *Saulcy-sur-Meurthe* : Jacques JALLAIS. *Taintrux* : Jean-Luc DIEUDONNE et Henri LYONNET.

Excusés ayant donné procuration : Catherine MATHIEU a donné procuration à Marc MADEDDU (*Saint-Léonard*).

Excusés : David VALENCE, Président de la CLECT, Jacques HESTIN (*Anould*), Emmanuel LAURENT et Cyril PELAINGRE (*Mandray*), Pascal THOMAS (*Saulcy-sur-Meurthe*).

Absents : Jean-François LESNE et Jean-Pierre QUINANZONI (*Fraizey*).

La feuille d'émargement est annexée au présent rapport.

Monsieur David VALENCE, Président de la CLECT, a accueilli les membres de la commission et, constatant le quorum, a ouvert la séance. Appelé par d'autres obligations, il a confié la présidence de la séance à Monsieur Alain DEMANGE et s'est retiré.

Le présent document constitue le rapport définitif de l'année 2016 de la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées à la Communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges par les communes membres, au regard des compétences communautaires actuelles.

1. RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE APPLICABLE A L'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Par délibération n° 2014/01/05 du 13 janvier 2014, le conseil communautaire a décidé d'instaurer le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2014. Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a par conséquent été créée, entre la communauté de communes et les communes membres, conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts. Cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées par les communes membres à l'EPCI l'année de la mise en place de la FPU et lors de chaque transfert de compétence ultérieur.

Le montant net de ces charges transférées sera déduit du montant des attributions de compensation dues par l'EPCI aux communes membres.

2. METHODES D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

En application de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, les charges sont évaluées de la façon suivante :

Les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.

Le coût des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année.

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

3. DETAIL DES CHARGES TRANSFEREES

3.1. Rappel des charges transférées au 1^{er} janvier 2014

Les charges transférées au 1^{er} janvier 2014 par les communes de Saint-Dié-des-Vosges et de Taintrux, lors de leur rattachement à la communauté de communes, ont été évaluées et arrêtées par la CLECT dans le rapport définitif de l'année 2014.

Les charges transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour les compétences « Tourisme », « Relais assistants maternels » et « Relais de Services Publics » sont évaluées, pour les dépenses non liées à un équipement, d'après leur coût réel tiré du compte administratif de l'exercice précédant l'année du transfert de la compétence concernée, soit l'exercice 2013.

3.1.1. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Le service de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés est financé par l'usager, le montant des dépenses et des recettes correspondant sont identiques. Le coût des charges transférées pour cette compétence est donc nul pour ces deux communes.

3.1.2. Tourisme

Le service de l'Office de Tourisme de Saint-Dié-des-Vosges est constitué de trois agents permanents à temps complet et d'un agent vacataire chargé d'assurer des visites touristiques ponctuelles sur le territoire de la Ville.

Un bâtiment, propre à ce service et dédié à l'accueil des visiteurs, est situé 6 quai du Maréchal Leclerc à Saint-Dié-des-Vosges. La Directrice disposait d'un bureau dans les locaux du CCAS, qui a été transféré au siège de la communauté en janvier 2014.

Nature des charges	Montant annuel
Charges diverses de fonctionnement	70 150 €
Frais de personnel	100 000 €
Part de la taxe de séjour reversée au Département (10 %)	3 622 €
Amortissements en cours	6 742 €
Sous-total des dépenses de tourisme transférées (D1)	180 514 €

Par ailleurs, l'équipement mobilier et informatique attaché aux postes des agents de l'Office de Tourisme n'a pas été transféré à l'EPCI en début d'année, un équipement neuf a donc été acheté par la communauté de communes. Cet investissement est donc comptabilisé dans les charges transférées, sur la base d'un coût moyen annualisé calculé en fonction de la durée d'amortissement de chaque bien, soit 3 ans pour le matériel informatique et 10 ans pour le mobilier.

Il faut donc ajouter également les charges suivantes :

Nature des charges	Montant annuel
Matériel informatique	418 €
Mobilier (bureaux, caissons mobiles, fauteuils, chaises)	162 €
Sous-total des dépenses de tourisme transférées (D2)	580 €
Total des dépenses de tourisme transférées (D = D1+D2)	181 094 €

Ressources perçues antérieurement par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges en déduction de ces dépenses :

Nature des recettes	Montant annuel
Vente de produits divers par l'Office de Tourisme	12 500 €
Taxe de séjour	36 220 €
Total des recettes à déduire des dépenses de tourisme (R)	48 720 €

Total des charges nettes transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges en matière de tourisme (D – R)	132 374 €
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

3.1.3. Relais Assistants Maternels

Le Relais Assistants Maternels de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges est hébergé dans les locaux de la Maison de l'Enfance Françoise Dolto appartenant au CCAS. Une convention a été signée, entre la communauté de communes et le CCAS, fixant le montant annuel total des charges relatives au RAM à 10 000 € (7 h de secrétariat hebdomadaire, frais de mise à disposition des locaux...). C'est donc ce montant qui est retenu pour les charges diverses. Les frais de personnel correspondent à la rémunération de l'animatrice, à temps non complet pour 28 heures de travail par semaine.

Nature des charges	Montant annuel
Charges diverses	10 000 €
Frais de personnel (animatrice)	29 057 €
Total des dépenses du RAM transférées (D)	39 057 €

Nature des recettes	Montant annuel
Prestation de service ordinaire CAF	15 912 €
Contrat Enfance Jeunesse CAF	11 418 €
Total des recettes à déduire des dépenses liées au RAM (R)	27 330 €

Total des charges nettes transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour le RAM (D – R)	11 727 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

3.1.4. Relais de Services Publics

Le Relais de Services Publics de Saint-Dié-des-Vosges est installé à Saint-Roch. L'accueil du public est assuré par un agent de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges mis à disposition de la communauté de communes 15,5 heures par semaine pour ce service. L'entretien des locaux est effectué par des agents municipaux.

Nature des charges	Montant annuel
Frais de mise à disposition des locaux, fournitures	2 927 €
Frais de personnel (administratif et entretien)	15 188 €
Total des dépenses du RSP transférées	18 115 €

Total des charges nettes transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour le RSP	18 115 €
----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------

3.2. Rappel des charges transférées en 2015

3.2.1. Développement économique (réunion de la CLECT du 24 février 2015)

Par délibération n° 2014/10/17 en date du 10 décembre 2014, le conseil communautaire a décidé de modifier la définition de l'intérêt communautaire de la compétence en matière de développement économique en ajoutant les zones d'activité industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires suivantes de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges :

- zones d'activité d'Hellieule 1, 2, 3 et 4,
- zone industrielle La Vaxenaire – Souhait,
- parc de la Pépinière,
- zone de la Madeleine,
- zone des Grandes Croisettes.

Les charges annuelles ont été évaluées de la façon suivante pour l'ensemble de ces zones :

Nature des charges	Montant annuel
Dépenses de fonctionnement des zones d'activités	
Entretien et nettoyage de la voirie et des espaces verts	210 900 €
Déneigement (100 €/km – moyenne de 10 passages/an)	8 240 €
Entretien des réseaux d'eau potable (1 800 €/km)	14 832 €
Entretien des réseaux d'eau usée (1 600 €/km)	13 184 €
Total des dépenses de fonctionnement des zones d'activité (D1)	247 156 €
Dépenses d'investissement des zones d'activités	
Rénovation du rond-point Claude Ptolémée (85 000 €/10 ans)	8 500 €
Total des dépenses d'investissement des zones d'activités (D2)	8 500 €
Dépenses pour la pépinière d'entreprises	
Assurance	1 980 €
Contrôle des extincteurs	120 €
Taxe foncière	11 500 €
Maintenance des portes automatiques	1 000 €
Remboursement des emprunts (capital et intérêts)	54 521 €
Total des dépenses pour la pépinière d'entreprises (D3)	69 121 €
Total des dépenses transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges en matière de développement économique (D = D1+D2+D3)	324 777 €

Ressources perçues en déduction de ces dépenses :

Nature des recettes	Montant annuel
Loyers de la pépinière	25 000 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	2 000 €
Total des recettes de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à déduire des dépenses en matière de développement économique (R)	27 000 €
Total des charges transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges en matière de développement économique (D – R)	297 777 €

3.2.2. Conservatoire Olivier Douchain (réunion de la CLECT du 08 avril 2015)

Par délibération n° 2014/09/02 en date du 29 octobre 2014, le conseil communautaire a décidé de modifier l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, entretien et

fonctionnement d'équipements culturels » en intégrant le Centre d'Eveil Musical Olivier Douchain de Saint-Dié-des-Vosges à compter du 1^{er} septembre 2015, dénommé ensuite Conservatoire Olivier Douchain (COD) par délibération du 1^{er} juillet 2015.

Ce conservatoire est installé dans les locaux de la NEF, située 64 rue des Quatre Frères Mougeotte à Saint-Dié-des-Vosges. Le service est constitué de 20 agents pour l'enseignement de la musique (cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique), dont 11 à temps complet et 9 à temps non complet, et d'un adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet, tous transférés à la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges à compter du 1^{er} septembre 2015.

Les instruments de musique acquis antérieurement par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges sont transférés à la communauté de communes de Saint-Dié-des-Vosges. Le montant des investissements présentés sur la période de 2008 à 2015 étant très variable d'une année à l'autre (de 3 500 € à 25 723 €), les membres de la commission décident d'établir une moyenne sur ces huit derniers exercices, ce qui représente un montant annuel moyen de 10 609 €.

Compte tenu que la compétence est transférée à compter du 1^{er} septembre 2015, le montant des charges évalué sur une année est parallèlement comptabilisé pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015 en tenant compte que certaines charges annuelles du service sont supportées uniquement sur ces quatre derniers mois de l'année (investissements, charges exceptionnelles).

Nature des charges	Montant annuel	Montant proratisé 2015 (4 mois)
Charges diverses de fonctionnement	52 655 €	17 552 €
Frais de personnel	582 688 €	194 229 €
Charges exceptionnelles (bourses et prix)	700 €	700 €
Immobilisations corporelles (instruments de musique)	10 609 €	10 609 €
Total des dépenses transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour le COD (D)	646 652 €	223 090 €

Ressources perçues en déduction de ces dépenses :

Nature des recettes	Montant annuel	Montant proratisé 2015 (4 mois)
Participation financière des élèves du conservatoire	50 000 €	16 667 €
Total des recettes de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à déduire des dépenses transférées du COD (R)	50 000 €	16 667 €

Total des charges transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour le COD (D - R)	596 652 €	206 423 €
-----------------------------------------------------------------------------------------------	------------------	------------------

3.2.3. Politique du logement : programme « Habiter mieux en Déodatia » (réunion de la CLECT du 04 novembre 2015)

Par délibération n° 2015/01/03 en date du 21 janvier 2015, le conseil communautaire a décidé la prise d'une complémentaire supplémentaire « Politique du logement » pour la mise en œuvre d'une politique du logement dans le cadre du programme Habiter mieux en Déodatia. La modification statutaire a été actée par arrêté préfectoral n° 1257/2015 du 17 août 2015.

Cette décision a été complétée par une délibération n° 2017/07/07 en date du 09 septembre 2015 pour la prise en charge de la participation de l'année 2015 par la communauté.

Les charges transférées correspondent au montant de la participation aux frais d'ingénierie du programme, sur la base de 1,20 € par an et par habitant de chaque commune du territoire. Les charges retenues sont calculées en fonction des chiffres de population INSEE au 1^{er} janvier 2015.

Nature des charges	Population INSEE 2015	Montant annuel
Participation ingénierie - commune d'Anould	3 458	4 150 €
Participation ingénierie - commune de Ban-sur-Meurthe – Clefcy	991	1 189 €
Participation ingénierie - commune de Fraize	3 116	3 739 €
Participation ingénierie - commune de Mandray	631	757 €
Participation ingénierie - commune de Plainfaing	1 793	2 152 €
Participation ingénierie - commune de Saint-Dié-des-Vosges	22 089	26 507 €
Participation ingénierie - commune de Saint-Léonard	1 385	1 662 €
Participation ingénierie - commune de Saulcy-sur-Meurthe	2 418	2 902 €
Participation ingénierie - commune de Taintrux	1 609	1 931 €
Total des charges transférées pour la politique du logement – Habiter mieux en Déodat	37 490	44 989 €

Aucune recette ne vient en déduction du montant des charges transférées.

3.3 Charges transférées en 2016

3.3.1. Aire d'accueil des gens du voyage (réunion de la CLECT du 15 novembre 2016)

Par délibération n° 2015/07/03 en date du 09 septembre 2015, le conseil communautaire a décidé de prendre la compétence supplémentaire « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ». Le transfert de cette compétence est effectif depuis le 04 février 2016, date de l'arrêté préfectoral n° 140/2016 portant modification des statuts de la communauté.

La commission décide de retenir le montant des dépenses de fonctionnement d'après leur coût réel constaté au titre de l'exercice 2015. Les charges sont principalement constituées des dépenses d'eau, d'assainissement, d'électricité et de personnel. Ces dernières sont évaluées à un équivalent temps plein et intègrent les interventions de la police municipale et des services techniques. A ces dépenses, s'ajoutent également l'achat de diverses fournitures de petit équipement pour l'entretien du site et les réparations effectuées par le personnel technique, ainsi que la location de bennes pour l'évacuation de déchets tout-venant.

Nature des charges	Montant annuel
Eau et assainissement	36 955 €
Electricité	70 454 €
Fournitures de petit équipement	7 625 €
Locations mobilières (bennes)	246 €
Charges de personnel (police municipale et services techniques - 1 ETP)	41 598 €
Dépenses moyennes d'investissement	1 800 €
Total des dépenses transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour l'aire d'accueil des gens du voyage (D)	158 678 €

En déduction de ces charges, il y a lieu de retenir l'aide financière de l'Etat versée par la CAF. Elle est constituée d'une part fixe définie en fonction du nombre de places de l'aire d'accueil (33 907 €) et d'une part variable calculée en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuelle des places (16 954 €).

Nature des recettes	Montant annuel
Aide financière de l'Etat	50 861 €
Total des recettes de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges à déduire des dépenses transférées liées à l'aire d'accueil des gens du voyage (R)	50 861 €
Total des charges nettes transférées par la Ville de Saint-Dié-des-Vosges pour l'aire d'accueil des gens du voyage (D - R)	107 817 €

4. RECAPITULATIF DES CHARGES NETTES TRANSFEREES PAR LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-DIE-DES-VOSGES DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2014

Compétence	Montant
Anould	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	4 150 €
Ban-sur-Meurthe – Clefcy	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	1 189 €
Fraize	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	3 739 €
Mandray	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	757 €
Plainfaing	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	2 152 €
Saint-Dié-des-Vosges	
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	0 €
Tourisme	132 374 €
Relais Assistants Maternels	11 727 €
Relais de Services Publics	18 115 €
Développement économique	297 777 €
Conservatoire Olivier Douchain	596 652 €
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	26 507 €
Aire d'accueil des gens du voyage	107 817 €
Total des charges nettes transférées par Saint-Dié-des-Vosges	1 190 969 €
Saint-Léonard	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	1 662 €
Saulcy-sur-Meurthe	
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	2 902 €
Taintrux	
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	0 €
Politique du logement – Habiter mieux en Déodatie	1 931 €
Total des charges nettes transférées par Taintrux	1 931 €
Total des charges nettes transférées	1 209 451 €

Le montant des charges transférées tel qu'il figure ci-dessus est voté à l'unanimité par les membres de la CLECT.

Le Président de la CLECT,

David VALENCE